

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure organise le concours :

## D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PPRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE SESSION 2020

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

**Au concours EXTERNE** : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au Niveau V (ou Niveau 3 de la nouvelle nomenclature : décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

- les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants peuvent faire acte de candidature à ce concours,
- les sportifs de haut niveau sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports.

**Au concours INTERNE** : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

**Le nombre de postes au concours** est le suivant :

- Le concours externe : **21** postes
- Le concours interne : **14** postes

**Retrait des dossiers d'inscription** : du 15 octobre 2019 au 6 novembre 2019 (cachet de la poste faisant foi)

- ❶ Soit lors d'une préinscription sur le site Internet (téléprocédure) du Centre de Gestion organisateur : [www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr) (rubrique concours, Préinscription)<sup>1</sup>.

**Des ordinateurs seront mis à disposition des candidats n'ayant pas accès à internet et/ou souhaitant faire une préinscription par voie dématérialisée au Centre de Gestion de l'Eure aux horaires d'ouverture (voir cadre ci-après), pendant lesquels des agents du Centre de Gestion les accompagneront, si nécessaire.**

**Attention** : la préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers<sup>3</sup>, du dossier original imprimé accompagné des pièces demandées.

- ❷ Soit à l'accueil du Centre de Gestion 27<sup>2</sup>,
  - ❸ Soit par voie postale<sup>3</sup> : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de l'Eure (à l'adresse ci-dessous).
- Pour les demandes écrites de dossier : joindre une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes.

**IMPORTANT** : Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.

➤ **Retour des dossiers d'inscription** : le 14 novembre 2019 dernier délai.

- Soit par voie postale au Centre de gestion de l'Eure<sup>3</sup>
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Eure<sup>2</sup>

**MISE EN GARDE** : L'inscription au concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, défaut d'affranchissement, grève ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de l'Eure, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale).

**Date des épreuves écrites** : le 19 mars 2020 dans le département de l'EURE, soit à GRAVIGNY, VAL DE REUIL, BERNAY, PACY SUR EURE, MENILLES, CONCHES EN OUCHE et/ou EVREUX (le ou les lieux définitifs seront bloqués en fonction du nombre de candidats inscrits).

Pour information : Les candidats aux concours devront, en cas de succès, justifier de leur aptitude physique à occuper l'emploi considéré, conformément aux dispositions du décret du 30 juillet 1987.

Centre de Gestion 27	10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex. <b>Horaires d'ouverture</b> : Du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30 Le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30
----------------------	--

<sup>1</sup> Minuit (clôture des inscriptions)

<sup>2</sup> Aux horaires d'ouverture (voir ci-dessus)

<sup>3</sup> Cachet de la poste faisant foi